



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Tous les ans,
les
Négociations
Annuelles
Obligatoires
définissent la
répartition
des bénéfices
pour Néo-Soft
Services.

NAO 2024 : un désaccord

Ceci est un résumé. Vous aurez plus de détails sur <https://cfdt-neo-soft.fr/index.php/2024/02/06/nao-2024/>.

Bilan 2023

Dans un contexte difficile, il y a eu une augmentation de 1% (fixe) + 2,8% (variable) en moyenne sur la population éligible. Mais il y a non-respect de certains engagements des NAO 2023 (voir le détail sur la page mentionnée en haut). Il n'y aura pas de Prime de Participation en 2024 suite aux résultats de 2023.

Proposition de la direction pour 2024

- augmentations pour les consultants en moyenne de 2% mais sans garantie sur le pourcentage des consultants augmentés.
- pour le personnel Structures et Transverses : 1% en moyenne.
- augmentation minimale de 3% pour toutes les personnes dont le salaire est inférieur à 30 k€/an.
- retour aux augmentations par Trimestre anniversaire

Proposition de la CFDT pour 2024

- augmentation de 2,5% en moyenne pour les salariés ayant plus de 30 k€ brut annuel, pour chacune des 4 régions avec 75% de salariés augmentés.
- augmentation de 3,5% en moyenne pour les salariés ayant moins de 30 k€ brut annuel, pour chacune des 4 régions avec 100% de salariés augmentés.

Désaccord

La délégation CFDT informe de son désaccord sur les propositions de la direction.

Elle considère que de trop faibles augmentations auront un effet considérable sur les départs, entraînant possiblement une baisse significative des effectifs, et qui auraient éventuellement un impact financier supérieur à l'augmentation des coûts liés aux augmentations de salaire.

Les propositions de la direction, malgré une évolution positive durant la négociation (pour les Consultants : 2% d'augmentation de salaires en moyenne au lieu de 1.5% en début de négociation), ne comportent aucune garantie qu'une part importante des salariés soit augmentée, ni que les montants de ces augmentations soient suffisants au regard de l'augmentation du coût de la vie.

Nous avons néanmoins conscience des difficultés de rentabilité et de trésorerie, mais ceci doit être mis en correspondance avec les difficultés financières des salariés (inflation, augmentations diverses).

La prime de partage de la valeur (PPV) n'a pas été retenue par la direction. La délégation avait proposé de la distribuer au moins aux plus bas salaires comme cela avait eu lieu en 2022.

Par ailleurs, nous constatons pour la première fois un engagement différent pour le personnel Structures et Transverse, par rapport aux Consultants. Ceci revêt selon nous un caractère inégal.

Les négociations demandées par la CFDT

- Accord forfait mobilité durable (transports en commun, bon covoiturage...)
- Renégociation des 2 accords déplacements (frais...).
- Quand la situation le permettra : reprise de la négociation sur les modalités de travail (jours enfant malade, semaine de 4/4,5J...)

Votre contact CSE

Pour un syndicalisme constructif au sein de Néo-Soft Services, vous avez une section syndicale et 4 Délégués Syndicaux. Ils ont pour rôle de :

1. défendre les salariés de Néo-Soft Services.
2. suivre et négocier des accords d'entreprise.

N'hésitez pas à nous contacter : contact@cfdt-neo-soft.fr

Publication :
CFDT-NSS-2401
Section CFDT F3C
Néo-Soft Services,
02/2024

Image mise à disposition
par la CFDT F3C



Ne pas jeter sur la voie publique